

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit février à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle Saint Cloud sous la présidence de Madame Stéphanie MAUBÉ, Maire.

Etaient présents :

***Stéphanie MAUBÉ, Roland MARESCQ* procuration à *Antoine LEGOUBEY* jusqu'à la question 5 incluse, *Céline SAVARY* procuration à *Stéphanie MAUBÉ*, *Isabelle THOUMINE* procuration à *Liliane FRERET*, *Bruno SALMON*, *Joëlle GUILLE*, *Antoine LEGOUBEY*, *Patrick GROSS*, *Jocelyne DE SOUSA*, *Agnès VALÈRE*, *Anne-Marie SAINT*, *Liliane FRÉRET*, *Martine AUDRAIN*, *Lionel LE BERRE*, *Ludovic LECONTE*, *Christophe CHAUVEL*, *Éric LALANDE*, *Jeannine LECHEVALLIER*, *Hervé de VANSSAY*, *Jacky VENGEONS* à partir de la Q^o2, *Anne LE GRAND*, *Arnaud DUTOT* procuration à *Hervé de VANSSAY*..**

Absent : ***Jonathan WAGNER***

Éric LALANDE est désigné secrétaire de séance.

Demande de subvention au titre de la DETR pour l'acquisition d'un fourgon électrique

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que l'acquisition du fourgon électrique E-JUMPY M envisagé par la Commune pour les services techniques peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR.

La commune a sollicité le garage COTENTIN AUTOMOBILE qui travaille avec le concessionnaire CITROEN. La facture sera établie par le concessionnaire CITROEN de Granville.

Madame la Maire précise le plan de financement du véhicule :

Montant de l'achat HT	30 110.17 € HT
DETR 40 %	12 044.00 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider l'acquisition d'un fourgon électrique
- Solliciter une subvention au titre de la DETR ;
- Autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Arrivée de Monsieur Jacky VENGEONS ;

Cession du logement communal sis au 69 route du soleil levant

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 12 janvier 2021 le Conseil Municipal a décidé de mettre en vente le logement communal sis au 69 rue du Soleil Levant au prix de 60 500,00 €.

Elle présente au Conseil Municipal une proposition d'achat au prix de 50 000 € net vendeur et sous condition suspensive d'obtention de leur prêt.

Considérant qu'il y a peu d'intérêt manifesté pour l'acquisition de ce bien, Madame la Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir à cette proposition.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider et accepter la proposition d'acquisition pour du logement sis au 69 rue du Soleil Levant au prix de 50 000 .00 € net vendeur.
- Charger Madame la Maire de faire établir ou de réactualiser les diagnostics nécessaires à la vente
- Autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer l'acte de vente rédigé par Maître LEONARD, notaire à Lessay.
- Autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Subvention pour l'organisation de concerts à l'abbatiale les 17 et 18 septembre 2022

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des Journées du Patrimoine, l'ensemble vocal de Canisy se produira dans l'abbatiale le 17 prochain pour proposer des œuvres de Mendelssohn, Donizetti, Rossini et Versi et un concert de piano intitulé Chopin ad Libitum le 18 septembre 2022.

En contre partie des 60 tickets qui vont être offerts aux habitants de la Commune pour le concert du samedi 17 septembre, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à l'ensemble vocal de Canisy une subvention de 600 € et d'autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Attribution des marchés de travaux pour la réfection de la toiture de l'abbatiale

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation en procédure adaptée a été organisée pour les travaux de restauration des couvertures du transept sud et de la chapelle des fonts baptismaux.

Le dossier de consultation a été déposé le 23 novembre 2021 sur la plate-forme marchéspublicsmanche.fr et diffusée dans le Ouest France du 26 novembre 2021.

Les offres pour les deux lots de la consultation devaient parvenir à la mairie pour le 7 janvier 2022 à 12h.

Lot 1 : couverture charpente

Lot 2 : Maçonnerie Pierre de taille

2 offres sont parvenues pour le lot 1 couverture charpente :

- SARL AUBERT COUVERTURE - VALDALLIERE
- Couverture EUSTACHE – BRICQUEBEC-EN-COTENTIN

4 offres sont parvenues pour le lot 2 maçonnerie Pierre de taille

- LEFEVRE SAS - GIBERVILLE
- MAISONS D'HISTOIRE COUTANCES
- SARL BODIN – MONTEBOURG
- SARL RESTAURATION TRAVAUX NORMANDIE – Le Castelet

Les offres sont jugées selon les critères suivants :

Critère 1 : valeur technique 40% de la note

Critère 2 : prix des prestations 60% de la note

Des précisions ont été demandées par écrit aux entreprises suivantes, la date de remise des informations a été fixée au 21 janvier 2022 à 12h.

Une phase de négociation a été engagée par la Commission d'appel d'offres lors d'entretiens le 25 janvier 2022 avec les entreprises COUVERTURE EUSTACHE et AUBERT COUVERTURE :

Il en ressort que :

- L'entreprise AUBERT COUVERTURE utilise un mélange chaux ciment alors que l'entreprise COUVERTURE EUSTACHE n'utilise qu'un liant à la chaux qui convient mieux à l'Architecte et aux services de la DRAC ;
- L'entreprise AUBERT COUVERTURE n'est pas en mesure de commencer les travaux avant septembre 2022 en raison des délais d'approvisionnement en pierre de Chine.
- Les deux entreprises ont le même fournisseur de pierre de Chine, installé à Tourlaville
- L'entreprise EUSTACHE propose des délais pour débiter le chantier plus courts et un temps de chantier également plus court. Il propose de travailler avec des pierres de remploi : l'architecte Madame COUDRAY devra s'assurer que les pierres de remploi sont de bonne qualité.

L'architecte Madame Helena COUDRAY a présenté le 2 février 2022 son rapport d'analyse des offres à la Commission d'appel d'offre à la suite de la phase de négociation avec les entreprises.

L'entreprise Couverture EUSTACHE a confirmé par mail en date du 2 février 2022 qu'elle a bien pris en compte la totalité de la toiture des fonts baptismaux soit 50.86 m².

Les points et notes suivantes ont été attribués après négociation :

Lot 1 – couverture

	Note technique / 8	Note économique /12	Note totale	classement
AUBERT COUVERTURE	4	12	16.00	2
COUVERTURE EUSTACHE	6.4	10.67	17.07	1

Lot 21 – couverture

	Note technique / 8	Note économique /12	Note totale	classement
ENT LEFEVRE	7.8	8.49	16.29	3
ENT MAISONS D'HISTOIRE	7.8	12	19.80	1

ENT BODIN	4	6.44	10.44	4
ENT RTN	6.5	11.18	17.68	2

La Commission d'appel d'offre a retenu lors de sa réunion en date du 3 février 2022 les entreprises suivantes ;

- le lot 1 - couverture charpente : entreprise Couverture EUSTACHE pour un montant de 207 802.36 € HT
- le lot 2 - Maçonnerie Pierre de taille : entreprise MAISONS D'HISTOIRE pour un montant de 17 651.40 € HT

Le Conseil Municipal est invité à :

- Entériner la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer :
 - o le lot 1 - couverture charpente à l'entreprise Couverture EUSTACHE pour un montant de 207 802.36 € HT
 - o le lot 2 - Maçonnerie Pierre de taille à l'entreprise MAISONS D'HISTOIRE pour un montant de 17 651.40 € HT
- Solliciter au vu des montants définitifs les subventions auprès de la DRAC (40%) et du Conseil Départemental de la Manche (15%) ;
- Autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de viabilisation de terrains secteur des Planquettes

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation en procédure adaptée a été organisée pour la mission de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de viabilisation de terrains secteur des Planquettes.

Le dossier de consultation a été déposé le 5 janvier 2022 sur la plate-forme marchéspublicsmanche.fr et diffusée dans le Ouest France du 8 janvier 2022.

Les offres pour la consultation devaient parvenir à la mairie pour le 31 janvier 2022 à 12h30.

3 offres ont été déposées :

- SA2E INGENIEURS CONSEILS –BIEVILLE BEUVILLE (14)
- TECAM – GRANVILLE (50)
- PRYTECH – SAINT – Lô (50)

Les offres sont jugées selon les critères suivants :

Critère 1 : prix des prestations	60% de la note
Critère 2 : valeur technique	30% de la note
Critère 3 : délais	10% de la note

Et ont obtenu les notes suivantes

	SA2E	TECAM	PRYTECH
Critère n°1 noté sur 12	12	8.97	6.72
Critère n°2 noté sur 6	6	6	6
Critère n°3 noté sur 2	2	1.23	1.33
Note totale sur 20	20	16.20	14.05

La Commission d'appel d'offres a retenu lors de sa réunion en date du 3 février 2022 la proposition du Cabinet SA2E pour un montant de 37 522.00 € HT.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Entériner la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de viabilisation de terrains secteur des Planquettes au cabinet SA2E de Bieville Beuville.
- Autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Demande de revoiture du Contrat de Pôle de services

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat de Pôle de services a été signé avec le Conseil Départemental de la Manche en 2019. Ce contrat prévoit un point d'étape à mi-parcours et la possibilité d'intégrer de nouveaux projets.

Madame La Maire fait part au Conseil Municipal du niveau de mobilisation à ce jour des enveloppes à disposition :

- Sur le volet 1 attractivité : sur les 243 100 € mobilisables à minima, 173 310 € ont été affectés à l'écoquartier du Hamet et à la réhabilitation du logement avenue Paul Jeanson : il reste une enveloppe disponible de 69 790 €.
- Sur le volet 2 centralité : la totalité de l'enveloppe de 194 480 € a été mobilisée sur les travaux du groupe scolaire et de l'espace de sports mécaniques.
- Sur le volet 3 : cohésion sociale : 9 929 € sont mobilisés en fonctionnement pour le jardin partagé sur les 48 620 € de l'enveloppe totale.

Madame la Maire propose de solliciter une clause de revoiture du Contrat de Pôle de services auprès du Conseil Départemental de la Manche pour intégrer les nouveaux programmes suivants :

- Au titre du volet 1 : pour les travaux de viabilisation d'une parcelle pour la construction de deux tranches de 10 logements HLM secteur des Planquettes et d'utiliser le solde de l'enveloppe disponible.
- Au titre du volet 3 : Cohésion sociale : mobilisation de 24 310 € soit la totalité de l'enveloppe attribuable des dépenses d'investissement pour la création d'une aire de jeux accessible à tous.
- Au titre du volet 3 : Cohésion sociale : mobilisation du solde de l'enveloppe dédiée à du fonctionnement soit 14 381 € à des animations à la médiathèque (café tricot, animation florale, café d'écriture) à l'accueil d'artistes en résidence et au développement et à la création d'un espace de calinothérapie lors de nos Foires traditionnelles : intervention d'une ferme pédagogique amenant de nombreux petits animaux (lapins, chèvres, agneaux,...) destinés à

être caressés par un public populaire éloigné de la nature et de l'agriculture, bien que vivant en zone rurale

Le Conseil Municipal est invité à

- Solliciter auprès du Conseil Départemental une clause de revoyure du Contrat de pôle de service
- Inscrire au Conseil de pôle de services les nouveaux programmes suivants :
 - o viabilisation d'une parcelle pour la construction de deux tranches de 10 logements HLM secteur des Planquettes
 - o création d'une aire de jeux accessible à tous
 - o organisation de diverses animations, accueil d'artistes en résidence et création d'un espace de câlinothérapie
- Autoriser Madame la Maire à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Aire de jeux pour enfants

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 11 janvier 2022, il a validé le principe de créer une aire de jeux pour enfants rue des rôtisseurs.

Depuis une réunion s'est déroulée avec les services du Conseil Départemental de la Manche pour préciser les conditions d'intervention du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de pôle de services.

Un point a été refait concernant les jeux qui pourraient être implantés :

- un jeux multi activités
- une balançoire nid d'oiseau
- un dôme
- un secteur de petits jeux : jeux à ressort, théâtre, jeux type morpion, table accessible en fauteuil et bancs

Madame la Maire présente le nouveau plan de financement de l'opération :

Dépenses :

Jeux, clôtures, sols souples	108 883.00 € HT
Maîtrise d'œuvre	6 865.00 € HT
Levé topo	850.00 € HT
Divers imprévus 5%	5 829.00€ HT
TOTAL	122 427.00 € HT

Recettes :

ETAT (DETR ou DSIL)	24 485.00 € HT
CONSEIL DEPARTEMENTAL 50 (CPS)	24 310.00 € HT
Autofinancement	73 632.00 € HT
TOTAL	122 427.00 € HT

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider le plan de financement tel que présenté ;

- Solliciter auprès d'ETAT une subvention au titre de la DETR ;
- Solliciter auprès du Conseil Départemental de la Manche l'inscription de cette opération dans le Contrat de Pôle de service au titre du volet 3 ;
- Autoriser Madame la Maire à signer les demandes de subvention et toutes les pièces afférentes à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide par 21 voix pour et une abstention (H. DE VANSSAY).

Modification de la demande de subvention pour l'éclairage du stade au Fonds d'aide au football amateur (FAFA)

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a sollicité une subvention de 10 000.00 € auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour le terrain d'entraînement annexe.

Suite à l'instruction du dossier les montants des travaux et de la subvention ont été réévalués respectivement à 97 445 € et à 15.000 €.

Le plan de financement prévisionnel des travaux de rénovation de l'éclairage du stade s'établit ainsi qu'il suit :

Dépenses :

Travaux

TOTAL H.T.	97 445,00 €
-------------------	--------------------

Recettes :

Subvention DETR 45%	28 995,00 €
Subvention Fonds d'Aide au Football Amateur	15 000,00 €
Autofinancement	53 450,00 €
TOTAL H.T.	97 445,00 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider le plan de financement tel que présenté ;
- Solliciter auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) une subvention ;
- Autoriser Madame la Maire à signer les demandes de subvention et toutes les pièces afférentes à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité.